

**Nombre de conseillers**

En exercice : 10
Présents : 9
Absents : 1
dont représentés : 0
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 9

Date de la convocation

13/02/2023

Date de publication

24/02/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DES VOSGES
BUREAU COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le

ID : 090-200069060-20230228-2023_002_2-AU

Séance du 21 février 2023 à 18h00

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, Mairie de Chauv, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. FESSLER, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, D. VALLVERDU

Membres absents : E. PARROT

Secrétaire de séance : C. CANAL

Décision du bureau n°2023-002

Objet : Demande de subvention - Le Collectif du Chaperon Rouge

Vu

- l'arrêté préfectoral n° 90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- le souhait exprimé par la commune d'Auxelles-Haut, de poursuivre les Opéras Promenades dans la continuité des productions de l'Ensemble Justiniana,
- la demande de soutien financier de cette action introduite par le Collectif Le Chaperon Rouge, reçue le 23 janvier 2023 pour l'organisation de l'Opéra Promenade « *Summertime, Opéra pour ciel étoilé* » dans la commune d'Auxelles-Haut,

Monsieur le Président sollicite des membres du bureau de se positionner sur cette demande.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable, mais diffère sa décision, afin de prendre en considération les travaux de la commission relative à la vie associative qui se réunira au mois de mars. La réponse à cette sollicitation sera apportée lors du bureau suivant la tenue de la commission.

Étueffont, le 28 février 2023,

Le Président


Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,


C. CANAL